



CDEN du 31 août 2017

Déclaration liminaire de la FNEC-FP-FO

Fédération Nationale Enseignement - Culture - Formation Professionnelle Force Ouvrière

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Manche

Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale,
Mesdames et messieurs les membres du CDEN de la Manche

Nous siégeons aujourd'hui pour nous prononcer sur le passage à 4 jours de certaines écoles de la Manche et les changements d'horaires. Pour **Force Ouvrière**, c'est la poursuite du démantèlement de l'Ecole de la République. Plutôt que de proposer à tous les enfants de la Manche la même organisation scolaire, on livre aux décisions locales le choix du temps scolaire. Après avoir dénoncé la réforme des rythmes, FO dénonce cette organisation délocalisée.

Certes les services académiques se sont assurés que ces choix étaient validés par les conseils d'école. Mais n'est-ce pas là encore une responsabilité trop importante laissée à ces instances ? Sont-ce toujours des choix éclairés dans l'intérêt des enfants et des personnels ?

Les disparités entre les différentes écoles de la Manche vont encore s'accroître. La gestion des enseignants, leurs remplacements, l'affectation des autres personnels des écoles vont encore être plus compliqués. Enfin, comment s'y retrouver pour les familles lorsque le petit de la maternelle doit rester à la maison le mercredi et le plus grand aller jours à l'école élémentaire ?

On vient par ailleurs d'apprendre l'annonce très tardive de la suppression des contrats aidés sur lesquels avaient misé, depuis trop longtemps, les collectivités locales et avant que de véritables emplois et de véritables statuts aient été envisagés. **FO** ne demande pas le maintien de situations précaires mais de véritables postes pour tous ceux qui aident les enseignants à faire réussir tous les élèves de la Manche.

FO dénonce l'austérité imposée aux écoles de la République et l'autonomie trop grande accordée aux écoles aussi bien qu'aux collèges de la Manche. La réforme des collèges a permis l'autonomie qui conduit les chefs d'établissement à organiser des services et des emplois du temps de plus en plus complexes pour essayer de ménager des horaires avec des effectifs « allégés » ou pour tenter de mettre en place les EPI.

FO réclame 26 heures hebdomadaires d'enseignement disciplinaire pour chaque classe, des effectifs allégés, plutôt que des EPI ou des accompagnements pris sur le temps disciplinaire.

Ainsi, **FO soutient les enseignants, comme ceux du collège de la Haye-Pesnel qui se battent avec les parents pour réclamer les moyens d'enseigner dans de bonnes conditions.**

Nous demandons l'égalité du droit d'accès de tous les collégiens de la Manche aux mêmes moyens d'acquisition des savoirs et que l'Éducation Nationale continue de proposer une école républicaine plutôt que de jouer le jeu de la concurrence avec l'enseignement privé.



Section départementale de la Manche : Union Départementale F O
Maison des syndicats, 56 rue de la Bucaille, 50100 Cherbourg ' :
02 33 53 03 72 – fax : 02 33 93 02 79
Union Locale FO : 2 rue de BOUDRIE – 50300 AVRANCHES

secrétaire départementale: Nathalie LAPIERRE
snfolc50@gmail.com ou 07 85 94 36 20